

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 12 mai 2015, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de précision sur les intentions du conseil municipal relatives au retrait d'une bande de trottoir du côté sud du boulevard du Havre et sur les travaux qui seront réalisés à cet endroit.
 - Demande d'information sur la façon dont seront réalisés les travaux de raccordement des réseaux d'aqueduc et d'égout aux résidences pour le projet d'aménagement du boulevard du Havre.
 - Dépôt d'information sur l'application d'un règlement de zonage adopté il y a plus de 50 ans relatif à l'implantation de haies le long de la baie Saint-François.
-

2015-05-211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 mai 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2015, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2015

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1 Autorisation de vente de gré à gré de la propriété située au 758, avenue de Grande-Île par la compagnie 9257-1173 Québec inc. à un tiers
- 5.2 Modification de la résolution 2015-04-159 relative à la vente du 80, rue Académie

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Acceptation de la démission de madame Sophie Major au poste de secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie
- 6.2 Lettre d'entente 2015-01 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'employé numéro 07565 relative aux dispositions applicables pour le remplacement d'un pompier temporaire à horaire fixe
- 6.3 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 19 avril au 9 mai 2015

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Nomination d'un membre substitut afin de siéger aux réunions de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Affectation de soldes disponibles
- 8.2 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 80202 à 80475 totalisant 3 404 471,60 \$ et 4,00 \$ et du registre des paiements Internet numéros 778 à 800 totalisant 945 586,34 \$
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 4 mai 2015

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
- 9.2 Autorisation au Café des Deux Pains de Valleyfield pour la fermeture de la rue Wilfrid dans le cadre d'une activité de financement
- 9.3 Autorisations diverses à l'organisme Ensemble Vainquons le Cancer pour la fermeture de rues dans le cadre d'une activité de financement
- 9.4 Autorisations diverses à l'organisme Les Régates de Valleyfield dans le cadre de ses activités
- 9.5 Autorisations diverses à la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, dans le cadre du relais pour la vie
- 9.6 Autorisations diverses au Club CMOA dans le cadre d'une exposition de voitures Mopar
- 9.7 Autorisations diverses dans le cadre de La Fête des voisins
- 9.8 Autorisations diverses et protocole d'entente avec la Fondation de l'Hôpital du Suroît relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité Virée Vélo
- 9.9 Autorisations diverses et protocole d'entente avec la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité
- 9.10 Autorisations diverses et protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre du triathlon scolaire de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield
- 9.11 Autorisations diverses pour la tenue de la fête nationale, volet local
- 9.12 Contrat de location avec Les petits délices de Marie pour l'exploitation d'un restaurant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée

- 9.13 Nomination d'un représentant afin de siéger au conseil d'administration du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 9.14 Octroi d'une bourse à Olivier Ménard à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 9.15 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la gestion de camps de jour

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Retrait de la municipalité du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 24, rue Eugénie afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 436, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 458, impasse Martin afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du projet de construction de la rue Saint-Georges afin d'autoriser l'implantation diverse de bâtiments résidentiels et réponse à cette demande
- 11.5 Autorisation aux Carrières Bauval pour la construction d'un chemin d'accès sur les lots 4 517 837 et 4 516 583 situés au port de Salaberry-de-Valleyfield
- 11.6 Modification de l'entente avec la compagnie 9244-0262 Québec inc. (écoquartier Champlain) relative aux travaux municipaux pour la réalisation du projet résidentiel Saint-Eugène
- 11.7 Réponse à la demande pour repeindre le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal situé au 147, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.8 Servitude d'empiètement de certains éléments pour la propriété située au 218, rue Grande-Île
- 11.9 Servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur le lot 4 864 328 situé dans le secteur de la rue des Sittelles

12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1 Ententes relatives à l'adhésion de la municipalité au circuit électrique d'Hydro-Québec et acquisition de bornes de recharge
- 12.2 Mandat de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage
- 12.3 Nomination de représentants municipaux afin de siéger à la commission de consultation publique pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2015-04 : remplacement des unités de climatisation dans les bâtiments municipaux
- 13.2 Appel d'offres 2015-25 : services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux 2015-2016

14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2015-ENV-10 : réfection et mise en route d'une pompe submersible pour la station de pompage Victoria
- 14.2 Invitation à soumissionner 2015-ING-08 : passerelle et garde-corps en acier inoxydable pour la piscine au parc Delpha-Sauvé

14.3 Invitation à soumissionner 2015-SRC-07 : achat d'ameublement à la bibliothèque Armand-Frappier

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

15.1 Avis de motion pour un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

15.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement

15.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 209 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité

15.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 021-01 abrogeant le Règlement 021 concernant l'immatriculation des bicyclettes

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

16.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 298 décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17. RÈGLEMENTS D'URBANISME

17.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement

17.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 149-02 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement

17.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

17.4 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2015-05-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 7 mai 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2015-05-213

AUTORISATION DE VENTE DE GRÉ À GRÉ DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 758, AVENUE DE GRANDE-ÎLE PAR LA COMPAGNIE 9257-1173 QUÉBEC INC. À UN TIERS

VU la résolution 2011-11-529 adoptée lors de la séance du conseil du 15 novembre 2011 relative à la vente de la propriété située au 758, avenue de Grande-Île à une compagnie à être constituée, dont les administrateurs sont M^{me} Chantal Lalonde, M. Gabriel Sauvageau et M. Steve Poulin (compagnie 9257-1173 Québec inc.);

ATTENDU QUE dans l'acte de vente, l'obligation des acquéreurs est, entre autres, de procéder à la démolition du bâtiment existant, de requérir la délivrance d'un permis de construction dans un délai de 24 mois de la signature de l'acte de vente et de subdiviser en deux lots distincts le lot 3 595 642;

ATTENDU QUE la compagnie 9257-1173 Québec inc. ne pourra réaliser son projet en respect des conditions de l'acte de vente et désire vendre ladite propriété de gré à gré à un tiers;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la vente de gré à gré de la propriété située au 758, avenue de Grande-Île, à un tiers;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser la vente de gré à gré de la propriété située au 758, avenue de Grande-Île, sise sur le lot 3 595 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie 9257-1173 Québec inc. à un tiers, en contrepartie d'un montant de 10 000 \$ payable à la municipalité au moment de la vente et à condition que certaines clauses spéciales au contrat de vente initial entre la compagnie 9257-1173 Québec inc., dont les administrateurs sont M^{me} Chantal Lalonde, M. Gabriel Sauvageau et M. Steve Poulin, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield soient transférées dans le contrat de vente entre la compagnie 9257-1173 Québec inc. et le tiers, à savoir :

- démolition du bâtiment existant et déplacement de la ligne existante de distribution d'électricité aux frais de la Ville;
- obligation pour l'acheteur de requérir la délivrance d'un permis de construction dans un délai de 24 mois de la signature de l'acte de vente;
- division en deux lots distincts du lot 3 595 642 aux frais de l'acheteur.

ADOPTÉ

2015-05-214

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-04-159 RELATIVE À LA VENTE DU 80, RUE ACADÉMIE

VU la résolution 2015-04-159 adoptée lors de la séance du conseil du 7 avril 2015 relative à la vente de la propriété située au 80, rue Académie;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à la modification du montant de la vente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

2015-05-216 LETTRE D'ENTENTE 2015-01 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ET L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07565 RELATIVE AUX DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LE REMPLACEMENT D'UN POMPIER TEMPORAIRE À HORAIRE FIXE

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 07565 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2015-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'employé numéro 07565 relative aux dispositions applicables pour le remplacement d'un pompier temporaire à horaire fixe, affectation temporairement vacante.

ADOPTÉ

2015-05-217 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 19 AVRIL AU 9 MAI 2015

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 19 avril au 9 mai 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mai 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 19 avril au 9 mai 2015.

ADOPTÉ

2015-05-218 NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT AFIN DE SIÉGER AUX RÉUNIONS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

VU la recommandation du directeur du Service du greffe de nommer un membre du conseil substitut afin de siéger aux réunions de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, en remplacement du maire ou du maire suppléant, le cas échéant;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE nommer M. le conseiller François Labossière comme membre substitut afin de siéger aux réunions de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, en remplacement du maire ou du maire suppléant, le cas échéant;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-05-219 AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES

ATTENDU QU'il y lieu d'affecter des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés au refinancement des dettes de ces mêmes règlements venant à échéance en 2015;

ATTENDU QU'il y lieu d'affecter des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés au remboursement de capital et d'intérêts de l'année 2015 pour les règlements concernant la Société du port de Valleyfield;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 2) de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'affecter les soldes disponibles mentionnés ci-après au refinancement des dettes venant à échéance en 2015, pour les montants suivants :

Règlement numéro	Montant
132	6 193,00 \$
1168	35 964,78 \$
041	26 300,00 \$
127	44 944,13 \$
178	380 000,00 \$
195	2 169 653,68 \$
Total pour 2015 :	2 663 055,50 \$

D'affecter le solde disponible du Règlement 164 au montant de 6 116,82 \$ au remboursement de capital et d'intérêts de l'exercice financier 2015 pour la Société du port de Valleyfield.

ADOPTÉ

2015-05-220 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 80202 À 80475 TOTALISANT 3 404 471,60 \$ ET 4,00 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 778 À 800 TOTALISANT 945 586,34 \$

Le registre des chèques émis et annulés numéros 80202 à 80475 et le registre des paiements Internet numéros 778 à 800 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 80202 à 80475 totalisant 3 404 471,60 \$ et 4,00 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 778 à 800 totalisant 945 586,34 \$, et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 4 MAI 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 4 mai 2015 est déposé devant ce conseil.

2015-05-221 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'impact de toute décision et de tout projet du conseil sur la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* se veut le lien fondamental entre les différents secteurs d'intervention du Service récréatif et communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser, en collaboration avec les organismes, un milieu de vie sain et agréable;

VU le dépôt devant ce conseil d'une *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'adopter ladite politique;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'adopter la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, tel que soumis en le document déposé devant ce conseil par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2015-05-222 AUTORISATION AU CAFÉ DES DEUX PAINS DE VALLEYFIELD POUR LA FERMETURE DE LA RUE WILFRID DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE l'organisme Café des Deux Pains de Valleyfield organisera sur son terrain un souper-bénéfice sous un chapiteau, le 23 mai 2015;

ATTENDU QUE cet organisme est un partenaire communautaire de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la fermeture de la rue Wilfrid;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la fermeture de la rue Wilfrid, à l'est de la rue Jacques-Cartier, du 23 mai 2015 à 6 h jusqu'au 24 mai 2015 à 8 h, afin de permettre la tenue d'un souper-bénéfice organisé par le Café des Deux Pains;

DE mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture partielle de la rue Wilfrid.

ADOPTÉ

2015-05-223

AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME ENSEMBLE VAINQUONS LE CANCER POUR LA FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE l'organisme *Ensemble vainquons le cancer* a comme objectif d'amasser des fonds par une activité de financement de type « barrage routier »;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'approbation de la commission de la vie communautaire et culturelle;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cette activité, le 21 mai 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser l'organisme *Ensemble vainquons le cancer* à tenir une activité de financement de type « barrage routier », le 21 mai 2015, et d'approuver les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité, à condition que l'organisme avise la population et tous les commerçants touchés, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser, le 21 mai 2015, de 6 h à 18 h :

- la fermeture partielle d'une voie sur la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- l'installation des panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- la fermeture partielle d'une voie sur l'avenue du Centenaire direction nord, entre la place des Tisserands et la rue Dufferin;
- la fermeture partielle d'une voie sur le chemin Larocque direction nord, entre l'adresse civique 399 et l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie;
- la fermeture partielle d'une voie sur le chemin Larocque direction sud, entre les adresses civiques 386 et 399;

DE mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture partielle des rues précitées.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE l'organisation de cette activité touche de près ou de loin plusieurs citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes;

CONSIDÉRANT l'envergure nationale de cette activité qui sera organisée dans plus de 84 villes à travers la province, entre le 24 mai et le 15 juin 2015;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité *Relais pour la vie* organisée par la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, les 6 et 7 juin 2015, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la fermeture du stationnement du parc Delpha-Sauvé, du 6 juin 2015 à 18 h jusqu'au 7 juin 2015 à 8 h;

D'autoriser que le stationnement sur rue soit permis au-delà des limites actuellement spécifiées, du 6 juin 2015 à 18 h au 7 juin 2015 à 8 h, pour toutes les rues du centre-ville à l'intérieur du quadrilatère formé du chemin Larocque, des rues Jacques-Cartier et du Marché et du parc Delpha-Sauvé;

QUE l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de l'activité;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique et matériel nécessaire à la tenue de l'activité;

QUE la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, devra fournir et maintenir en vigueur avant le début de l'évènement une police d'assurance responsabilité d'un minimum de 2 000 000 \$ couvrant tous les dommages pouvant être causés à autrui ou à la propriété d'autrui et la municipalité doit être inscrite sur cette police comme assurée additionnelle;

QUE copie du certificat d'assurance devra être acheminée à la municipalité avant la tenue de l'évènement.

ADOPTÉ

2015-05-226 AUTORISATIONS DIVERSES AU CLUB CMOA DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES MOPAR

ATTENDU QUE le Club CMOA désire tenir une exposition de voitures Mopar au parc Delpha-Sauvé, le 30 mai 2015;

ATTENDU QUE la tenue de cet évènement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser le Club CMOA (Association canadienne de propriétaires de Mopar) à tenir une exposition de voitures Mopar, le 30 mai 2015, de 8 h à 17 h, à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

QUE le Club CMOA devra fournir et maintenir en vigueur avant le début de l'évènement une police d'assurance responsabilité d'un minimum de 2 000 000 \$ couvrant tous les dommages pouvant être causés à autrui ou à la propriété d'autrui et la municipalité doit être inscrite sur cette police comme assurée additionnelle;

QUE copie du certificat d'assurance devra être acheminée à la municipalité avant la tenue de l'évènement.

ADOPTÉ

2015-05-227 AUTORISATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield supporte l'activité *La Fête des voisins*;

ATTENDU QUE la fermeture partielle de rues et la signalisation demandée ne causent pas de détournement majeur de la circulation;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser ledit service à gérer la fermeture partielle de rues et la signalisation afin de faciliter et favoriser la tenue d'activités dans le cadre de *La Fête des voisins*, le 6 juin 2015;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser le Service récréatif et communautaire à gérer la fermeture partielle de rues et la signalisation afin de faciliter et favoriser la tenue d'activités dans le cadre de *La Fête des voisins* qui aura lieu le 6 juin 2015, entre 9 h et 23 h.

ADOPTÉ

2015-05-228 AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ VIRÉE VÉLO

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital du Suroît, en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît, désire organiser une randonnée à vélo familiale dans les rues de la municipalité, le 23 mai 2015;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole à intervenir entre la Fondation de l'Hôpital du Suroît et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité *Virée Vélo* organisée par la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre d'une randonnée à vélo familiale dans les rues de la municipalité, le 23 mai 2015, entre 20 h et 22 h 30, ainsi que l'utilisation de certains équipements du parc Delpha-Sauvé, sans frais, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

DE conclure un protocole d'entente avec la Fondation de l'Hôpital du Suroît relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-05-229 AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA
FONDATION DES RESSOURCES ALTERNATIVES DU SUD-OUEST RELATIF À
L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DANS
LE CADRE DE SON ACTIVITÉ**

ATTENDU QUE la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest vient en aide à plusieurs familles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le type d'évènement « course à pied et marche » est étroitement lié à la promotion des saines habitudes de vie que la municipalité veut mettre en valeur;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité Défi FRAS organisée par la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest qui se tiendra au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, le 13 juin 2015, de 7 h à 14 h, ainsi que l'utilisation de certains équipements du parc, sans frais, et la fermeture de la piste cyclable, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

DE conclure un protocole d'entente avec la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de son activité;

juin 2015, au parc Delpha-Sauvé, au parc Philippe-Julien et dans les rues de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la tenue des activités locales mentionnées ci-après afin de permettre la tenue des festivités de la Saint-Jean, selon la programmation élaborée en collaboration avec Valspec inc., la Société Saint-Jean-Baptiste, quartier Saint-Timothée, et la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield, à savoir :

- utilisation du Centre sportif de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif le 23 juin 2015 : souper, soirée d'animation et feu de joie;
- installation de pavoisement du 21 au 25 juin 2015 à différents endroits du quartier Saint-Timothée : rue Saint-Laurent, secteur de l'église de Saint-Timothée, entrée du pont Masson et rue Armand;
- fermeture du site et du stationnement du parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2015, de 13 h à 1 h, et le 24 juin 2015, de 9 h à 17 h;
- utilisation du parc Delpha-Sauvé, plus spécialement devant l'édifice Jean-H.-Besner, près du terrain de balle, selon l'horaire suivant :
 - . 23 juin 2015 : 15 h à 1 . 24 juin 2015 : 10 h à 18 h;

D'autoriser la tenue du défilé de la Saint-Jean, le 24 juin 2015, dans les diverses rues de la municipalité et approuve le parcours présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2015, à 22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-François;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2015 : 1 h;
- parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2015 : 18 h;

D'autoriser la vente et la consommation de bière sur les sites de ces activités, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants :
 - . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2015 : 17 h à 1 h;
 - . Centre sportif de Saint-Timothée, le 23 juin 2015 : 17 h à 1 h;
 - . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2015 : 11 h à 18 h;
- que lesdits organismes s'engagent à ne pas promouvoir ni vendre toute forme de boisson énergisante sur le site durant l'activité;
- que lesdits organismes s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de leurs activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'autoriser une contribution financière de 42 700 \$ auxdits organismes.

ADOPTÉ

2015-05-232

CONTRAT DE LOCATION AVEC LES PETITS DÉLICES DE MARIE POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre Les petits délices de Marie et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

ATTENDU QUE le concessionnaire détient une expertise en restauration puisqu'il exploite déjà un service de traiteur et qu'il offre un service de qualité;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier l'exploitation de ce volet de restauration;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE conclure un contrat avec Les petits délices de Marie pour la location d'un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant et de machines distributrices au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour la période du 16 mai au 30 août 2015, pour la somme de 1 500 \$, taxes en sus, payable en deux versements égaux exigibles le 1^{er} août et le 15 septembre 2015;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-05-233

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AFIN DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de nommer un représentant afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, en remplacement de M. Pierre Carry;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE nommer M. Pierre Paquette afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, pour une période de deux (2) ans, en remplacement de M. Pierre Carry;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-05-234

OCTROI D'UNE BOURSE À OLIVIER MÉNARD À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QU'Olivier Ménard, athlète sportif dans la discipline du golf, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportif Olivier Ménard, dans la discipline du golf, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au « Championnat CN Ontario » qui aura lieu à London en Ontario, du 21 au 24 mai 2015.

ADOPTÉ

2015-05-235

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET À L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES POUR LA GESTION DE CAMPS DE JOUR

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la gestion de camps de jour;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la gestion et de l'animation de camps de jour, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2015;

D'accorder à la Cité des Arts et des Sports inc. une somme totale de 77 600 \$ représentant une participation financière de 72 000 \$ et une somme de 5 600 \$ sous forme de services tout au cours de l'année;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-05-236 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LE BOULEVARD DU HAVRE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield participe au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre nommé « Embellir les voies publiques » initié par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le projet DCL-21578132 est à l'étape d'avant-projet;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser le retrait de la municipalité de ce programme de façon définitive;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE mettre fin au projet DCL 21578132 qui était à l'étape d'avant-projet et par conséquent de se retirer du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre nommé « Embellir les voies publiques » initié par Hydro-Québec;

DE déboursier les frais engagés par les services d'utilité publique lors de l'avant-projet.

ADOPTÉ

2015-05-237 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 24, RUE EUGÉNIE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Magali Dubois, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Richard Lamoureux, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 24, rue Eugénie, avec une marge avant de 2,70 mètres, incluant une fenêtre en baie qui empiète de 0,30 mètre dans cette marge, du côté de la rue Eugénie, et de 2,80 mètres du côté de la rue Sainte-Claire;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvée,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0022 pour le lot 3 593 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 24, rue Eugénie, demande formulée par M^e Magali Dubois, notaire, pour et au nom de M. Richard Lamoureux, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 2,70 mètres afin de régulariser la marge avant du côté de la rue Eugénie, incluant l'empiètement de la fenêtre en baie de 0,30 mètre dans cette marge, et la marge avant de 2,80 mètres du côté de la rue Sainte-Claire, sans toutefois inclure la galerie fermée en cour arrière, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge de recul avant minimale de 5 mètres du côté de chaque rue dans la zone H-302;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-05-238 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 436, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Normand Brunet, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Isabelle Richer et M. Daniel Harrison, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 817 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 436, rue Saint-Jean-Baptiste, avec une marge latérale sud-ouest de 0,75 mètre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0020 pour le lot 3 817 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 436, rue Saint-Jean-Baptiste, demande formulée par M^e Normand Brunet, notaire, pour et au nom de M^{me} Isabelle Richer et M. Daniel Harrison, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale sud-ouest de 0,75 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-607;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-05-239 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 458, IMPASSE MARTIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Mariette Deschamps Guérin a formulé, pour et au nom de M^{me} Thérèse Loïselle, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 245 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser

l'implantation du bâtiment principal existant situé au 458, impasse Martin, avec une marge latérale nord-ouest, côté gauche du garage attaché, de 1,30 mètre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0021 pour le lot 3 245 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 458, impasse Martin, demande formulée par M^{me} Mariette Deschamps Guérin, pour et au nom de M^{me} Thérèse Loïselle, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale nord-ouest, côté gauche du garage attaché, de 1,30 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone C-184;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-05-240

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-GEORGES AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DIVERSE DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Daniel Clément de la compagnie 9244-0262 Québec inc. a formulé une demande de dérogation mineure pour les futurs lots 5 696 067 à 5 696 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation de bâtiments situés rue Saint-Georges;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0024 pour les futurs lots 5 696 067 à 5 696 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis rue Saint-Georges, demande formulée par M. Daniel Clément de la compagnie 9244-0262 Québec inc., pour l'implantation de bâtiments, à savoir :

- l'implantation de bâtiments résidentiels avec une superficie au sol de 50 mètres carrés par unité, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une superficie minimale de 75 mètres carrés dans la zone H-347,
- l'implantation de bâtiments résidentiels avec une marge avant de 5,55 mètres, alors que l'article 6.1.5 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant maximale de 4 mètres,
- l'implantation d'un bâtiment à une distance de 1,7 mètre de la ligne de lot, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone H-347,

- l'implantation de bâtiments résidentiels en projet d'ensemble avec une distance entre les murs latéraux de 3 mètres, alors que l'article 15.4 f) du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 5 mètres,

ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, le tout tel que présenté sur les plans préparés par M^{me} Louise Rivard, arpenteur-géomètre, minute 17109, dossier 14-1199-4;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-05-241

AUTORISATION AUX CARRIÈRES BAUVAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR LES LOTS 4 517 837 ET 4 516 583 SITUÉS AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE les Carrières Bauval projettent de faire transiter, par le port de Salaberry-de-Valleyfield, 800 000 tonnes de pierre concassée nécessaires à la réalisation d'une partie des travaux de construction du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE, pour se faire, la construction d'un chemin d'accès et d'une aire d'entreposage est nécessaire sur les lots 4 517 837 et 4 516 583 appartenant à la municipalité;

VU la volonté du conseil municipal d'autoriser ladite construction sous certaines conditions qui devront être inscrites dans l'entente à intervenir entre les Carrières Bauval et la Société du port de Valleyfield, et ce, conformément à l'obtention des autorisations nécessaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de l'autorisation de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser le projet de construction par les Carrières Bauval d'un chemin d'accès et d'une aire d'entreposage au port de Salaberry-de-Valleyfield, plus particulièrement sur les lots 4 517 837 et 4 516 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots appartenant à la municipalité;

D'autoriser la Société du port de Valleyfield à signer une entente à cet effet avec les Carrières Bauval, incluant les conditions suivantes :

- construction du chemin d'accès et d'une rampe de chargement à la charge des Carrières Bauval et ces aménagements resteront propriété de la municipalité à la suite du projet;
- déplacement de la piste cyclable aux frais des Carrières Bauval, la solution proposée devra être acceptée par écrit par la Ville;
- responsabilité environnementale (permis et autres) aux Carrières Bauval;
- loyer pour l'occupation du terrain appartenant à la municipalité;
- respect du droit de passage d'Hydro-Québec;
- s'assurer qu'il n'y ait pas de nuisance (poussière) lors des opérations (camion balai, arrosage, etc.);
- une mesure de contrôle du tonnage doit être mise en place;

D'autoriser le promoteur à vendre au fur et à mesure les lots desservis une fois l'acceptation provisoire donnée par la municipalité; ces lots devront être construits selon les conditions de l'avant-contrat et en respectant l'échéance.

ADOPTÉ

2015-05-243 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR REPEINDRE LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES MURS DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 147, RUE SAINT-LAURENT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 862 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michael Memon pour repeindre le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal situé au 147, rue Saint-Laurent, et d'en changer la couleur;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2015-0025 formulée pour le lot 4 862 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michael Memon, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour repeindre le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal situé au 147, rue Saint-Laurent, et d'en changer la couleur pour du gris foncé.

ADOPTÉ

2015-05-244 SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT DE CERTAINS ÉLÉMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 218, RUE GRANDE-ÎLE

ATTENDU QU'une demande de servitude a été déposée par M^e Jérôme De Bonville, notaire, pour et au nom de M^{me} Louise Brossoit, propriétaire en titre de la propriété située 218, rue Grande-Île, pour permettre l'empiètement de certains éléments de la propriété dans l'emprise de la rue, sise sur le lot 3 247 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU QUE cette situation est existante depuis plusieurs années;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession d'une servitude d'empiètement à la propriétaire de ladite propriété;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'autoriser la cession d'une servitude pour l'empiètement de certains éléments de la propriété située au 218, rue Grande-Île appartenant à M^{me} Louise Brossoit, soit l'empiètement de 0,10 mètre pour le garage détaché sur le lot 3 247 459 (ruelle) du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et l'empiètement de 0,30 mètre pour la corniche;

DE ne pas tenir la municipalité responsable de tout dommage pouvant survenir sur ladite partie de l'immeuble qui empiète ou être occasionné à la propriété par des opérations de services publics, le cas échéant;

QUE tous les frais relatifs à cette servitude soient assumés par la requérante;

D'accorder cette servitude pour le garage existant seulement et que toute destruction de celui-ci de plus de 50 % entraînerait une reconstruction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et sans empiètement;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude relatif à la présente, à intervenir devant M^e Jérôme De Bonville, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-05-245

SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA SUR LE LOT 4 864 328 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES SITELLES

CONSIDÉRANT la demande de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada formulée par le promoteur Les Terres du Soleil inc. afin d'offrir les services d'utilité publique sur les lots ayant front sur la rue des Sittelles;

ATTENDU QUE le lot 4 864 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartient à la municipalité puisqu'il lui a été cédé à des fins de parc;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser une cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le secteur de la rue des Sittelles;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE céder une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur le lot 4 864 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot ayant front sur la rue des Sittelles, dans le cadre de la mise en place des infrastructures des compagnies d'utilité publique dans le secteur de la rue des Sittelles;

QUE cette cession soit conditionnelle à la possibilité de pouvoir implanter une clôture et des modules de jeux dans la servitude demandée, l'acte de servitude devra en faire mention;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par le promoteur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, à intervenir devant M^e Yvon Vinet, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-05-246

ENTENTES RELATIVES À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE

ATTENDU QUE depuis 2013, le Service de l'environnement et des travaux publics suit et étudie l'évolution du circuit électrique au Québec;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de partenariat à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'adhésion de la municipalité au circuit électrique, plus particulièrement pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la prise en charge, par la municipalité, de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du *Circuit électrique d'Hydro-Québec*;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature de ces ententes, l'acquisition de bornes de recharge et l'installation dans des espaces de stationnement appartenant à la municipalité afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques, et ce, aux abords de l'hôtel de ville et au marché public;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE conclure une entente avec Hydro-Québec relative à l'adhésion de la municipalité au circuit électrique, plus particulièrement pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

DE conclure une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la prise en charge, par la municipalité, de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du *Circuit électrique d'Hydro-Québec*;

D'autoriser la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de réaliser les démarches nécessaires pour assurer l'adhésion de la municipalité au circuit électrique, ainsi que pour l'acquisition de deux (2) bornes électriques à implanter dans des espaces de stationnement de l'hôtel de ville et du marché public;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer les ententes précitées, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

ADOPTÉ

2015-05-247

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage de chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) selon les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

DE confier, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2015-2016;

D'engager la municipalité, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, à fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

D'engager la municipalité, si l'UMQ adjudge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, pour la saison 2015-2016, ce pourcentage étant fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non-membres de l'UMQ;

DE transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2015-05-248

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AFIN DE SIÉGER À LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences gouvernementales, la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) a amorcé la révision de son plan de gestion des matières résiduelles en avril 2014;

ATTENDU QUE cette démarche se poursuivra jusqu'à son entrée en vigueur prévue au courant de l'année 2016;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), une commission formée d'un maximum de 10 membres doit être désignée par le conseil des maires de la MRC;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de nommer des représentants municipaux afin de siéger à la commission de consultation publique pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE nommer les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de siéger à la commission de consultation publique pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles, à savoir :

- M. Denis Lapointe, maire de la municipalité;
- M^{me} Maggy Hinse, conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-05-249 APPEL D'OFFRES 2015-04 : REMPLACEMENT DES UNITÉS DE CLIMATISATION DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres 2015-04 relatif au remplacement des unités de climatisation dans les bâtiments municipaux, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics de rejeter les soumissions, car le montant soumis est supérieur aux prévisions budgétaires pour ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2015-04 relatif à au remplacement des unités de climatisation dans les bâtiments municipaux, de revoir le projet et d'autoriser le retour en appel d'offres ultérieurement.

ADOPTÉ

2015-05-250 APPEL D'OFFRES 2015-25 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE CONCERNANT LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX 2015-2016

À la suite de l'appel d'offres 2015-25 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux 2015-2016, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Groupe ABS inc.

247 081,28 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE retenir les services professionnels de la firme de laboratoire Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux 2015-2016, pour la somme de 247 081,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-25.

ADOPTÉ

2015-05-251 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-10 : RÉFECTION ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR LA STATION DE POMPAGE VICTORIA

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-10 relative à la réfection et la mise en route d'une pompe submersible pour la station de pompage Victoria, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Solutions d'Eau Xylem, une division
de Société Xylem Canada

13 610,50 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solutions d'Eau Xylem, une division de Société Xylem Canada;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la compagnie Solutions d'Eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible pour la station de pompage Victoria, pour la somme de 13 610,50 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-10.

ADOPTÉ

2015-05-252 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ING-08 : PASSERELLE ET GARDE-CORPS EN ACIER INOXYDABLE POUR LA PISCINE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ING-08 relative à la fourniture et l'installation d'une passerelle et de garde-corps en acier inoxydable à la piscine au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Installations St-Anicet
Les Entreprises O-Propp ltée

55 750,23 \$
67 716,25 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Les installations St-Anicet;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entrepreneur Les installations St-Anicet un contrat pour la fourniture et l'installation d'une passerelle et de garde-corps en acier inoxydable à la piscine au parc Delpha-Sauvé, pour la somme totale de 55 750,23 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-08.

ADOPTÉ

2015-05-253 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-SRC-07 : ACHAT D'AMEUBLEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-07 relative à l'achat d'ameublement à la bibliothèque Armand-Frappier, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, selon l'option « B » :

Librairies Boyer Itée	27 874,54 \$
Librairie Jamunik	29 955,08 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Librairies Boyer Itée;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'accorder à Librairies Boyer Itée un contrat pour l'achat d'ameublement à la bibliothèque Armand-Frappier, selon l'option « B », pour la somme de 27 874,54 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-07.

ADOPTÉ

A-2015-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

A-2015-05-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

A-2015-05-012 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 209 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

2015-05-254 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 021-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 021 CONCERNANT L'IMMATRICULATION DES BICYCLETTES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 021-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'adopter le Règlement 021-01 abrogeant le Règlement 021 concernant l'immatriculation des bicyclettes.

ADOPTÉ

2015-05-255 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 298 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE L'AN 1 DU PROGRAMME DE CHEMISAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 760 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 298 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'adopter le Règlement 298 décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2015-05-013 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 149 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement.

2015-05-256 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 149-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 149 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 149-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'adopter le projet de règlement 149-02 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement.

ADOPTÉ

A-2015-05-014 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

2015-05-257 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-16 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'adopter le projet de règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le point 15.4 de l'ordre du jour - Dispense de lecture et adoption du Règlement 021-01 abrogeant le Règlement 021 concernant l'immatriculation des bicyclettes afin de savoir si les utilisateurs seront dispensés de prendre des licences de bicyclettes.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2015-05-258 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 24, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 12 mai 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier